

**INSTRUCTIONS DE COURSE
CHALLENGE DU PARC MARIN – ETAPE 01 / FINALE CHALLENGE D'HIVER 2025**

22 au 23 mars 2025
Canet en Roussillon
YC Canet en Roussillon
Grade : 5B

La mention [DP] dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discréTION du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régate sera régie par :

- 1.1 : Les règles concernant la crise sanitaire précisées en **annexe**.
 1.2 : les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV),
 1.3 : les règlements fédéraux,
 1.4 : la partie B, section II du Règlement International pour Prévenir les Abordages en Mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV du chapitre 2, entre l'heure légale du coucher du soleil et celle du lever du soleil

2. AVIS AUX CONCURRENTS

- 2.1 Les avis officiels seront publiés sur le tableau virtuel en ligne sur le site du yacht club : www.yccr.fr
 L'avis e course et instruction de courses seront téléchargeable sur le site du yacht Club : www.yccr.fr
 Des notifications seront envoyées par mail via RROS ainsi que sur le WhatsApp du challenge.
Il ne sera pas distribué d'édition papier de l'avis de course et des instructions de course

2.3 Les briefing se feront en présentiel sur la terrasse du club et un avis sera mis sur le tableau officiel en ligne

3. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

Toute modification aux instructions de course sera publiée selon les modalités prévues en IC2 au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera publié avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

4. SIGNAUX FAITS A TERRE

- 4.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons dont l'emplacement est à l'angle du parc à bateau
 4.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 30 minutes après l'affaler de l'Aperçu.
 4.3 L'envoi du pavillon L à terre signifie : un avis aux concurrents a été publié selon les modalités prévues en IC 2 (ceci change les signaux de course) cela permet aux concurrents d'être informés qu'il faut qu'ils aillent voir le site web.

5. PROGRAMME DES COURSES

5.1 Les courses sont prévues selon le programme suivant :

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
22 mars 25	Briefing 10h 30 Mise à dispo : 11h 00	Rating : HN1 : 200 à 55 HN2 : 50 à 10 HN3 : 5 à -200 DUO (toutes classes confondues)
23 mars 25	Briefing 9h30 Mise à dispo : 10h	

- 5.3 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.
 5.4 Le dernier jour de course programmé, aucun signal d'avertissement ne sera fait après l'heure 16h00

6. PAVILLONS DE CLASSE

Les pavillons de classe sont :

- Pour les équipages (HN1, HN2 et HN3) : Pavillon YCCR
- Pour les DUO : Pavillon CNCP

7. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en **annexe ZONES DE COURSE**.

8. LES PARCOURS

- 8.1 Les parcours sont décrits en **annexe PARCOURS**, l'ordre dans lequel les marques doivent être passées et le côté duquel chaque marque doit être laissée, ainsi que la longueur indicative des parcours.

8.2 Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course indiquera le parcours à effectuer, et si nécessaire, le cap.

Les signaux définissant le parcours à effectuer sont précisés en **annexe**.

8.3 Parcours Côtiers :

Au plus tard au signal d'avertissement, le comité de course enverra le pavillon D si le parcours comprend une marque de dégagement. Il enverra le pavillon vert pour indiquer qu'elle est à contourner en la laissant à tribord. L'absence de pavillon vert signifie qu'elle est à contourner en la laissant à bâbord (ceci modifie Signaux de course).

8.4 Les portes ou les marques à contourner où le parcours pourra être réduit sont précisées en **annexe PARCOURS**.

8.5 Pointage officiel à une marque

Le comité de course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en **annexe PARCOURS** (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en **annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE**.



PARTENAIRE
OFFICIEL

PARTENAIRE
FÉDÉRAL

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE VOILE

17, rue Henri Bocquillon 75015 Paris

Tél : 01 40 60 37 00 - Fax : 01 40 60 37 37 - www.ffvoile.fr

La Fédération Française de Voile est l'autorité nationale de la voile, membre de l'I.S.A.F, du C.N.O.S.F. Reconnue d'utilité publique par décret du 20/12/72

9. MARQUES

9.1 Les marques de départ, de parcours et de dégagement, de changement de parcours et d'arrivée sont définies en **annexe**.
 9.2 Un bateau du comité de course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sans objet

11. LE DEPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du comité de course à l'extrême tribord et le côté parcours de la marque de départ, à l'extrême bâbord.
 11.2 Bateaux en attente : les bateaux dont le signal d'avertissement n'a pas été donné doivent éviter la zone de départ pendant la procédure de départ des autres bateaux. *[DP]*
 11.3 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 4 minutes après son signal de départ sera classé DNS (ceci modifie les RCV A4 et A5).
 11.4 Un bateau du comité de course annoncera si possible les numéros ou les noms des bateaux OCS ou BFD au plus tôt 1 minute après le signal de départ sur le canal VHF de la course. L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation (ceci modifie la RCV 60.1(b)).

12. CHANGEMENT DU BORD SUIVANT DU PARCOURS

12.1 Pour changer le bord suivant du parcours, le comité de course mouillera une nouvelle marque (ou déplacera la ligne d'arrivée) et enlèvera la marque d'origine aussitôt que possible. Quand lors d'un changement ultérieur, une nouvelle marque est remplacée, elle sera remplacée par une marque d'origine.
 12.2 Sauf à une porte, les bateaux doivent passer entre le bateau du comité de course signalant le changement du bord suivant et la marque la plus proche, en laissant celle-ci du côté requis (ceci modifie la RCV 28).

13. L'ARRIVEE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre un mât arborant un pavillon orange et le côté parcours de la marque d'arrivée.
 13.2 Si le comité de course est absent quand un bateau finit, le bateau doit déclarer au comité de course son heure d'arrivée et sa position par rapport aux bateaux à proximité, à la première occasion raisonnable.

14. SYSTEME DE PENALITE

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B section II du RIPAM, la RCV 44.1 ne s'applique pas.
 14.3 Une infraction aux règles (à l'exception des RCV du chapitre 2) pourra, après instruction, être sanctionnée d'une pénalité pouvant être inférieure à DSQ.
 14.4 Si l'observateur constate un incident,
 (1) 1ère étape : coup de sifflet et montre un pavillon ROUGE : l'observateur à vue une infraction. La pénalité de 1 tour doit être effectuée le plus rapidement possible après l'incident.
 (2) 2ème étape : Le bateau pénalisé ne répare pas. L'observateur hèle le concurrent en donnant son numéro de voile avec un coup de sifflet et pointe dans sa direction un pavillon de couleur ROUGE. La pénalité de 2 tours doit être effectuées le plus rapidement possible après l'incident.
 (3) S'écartez tout d'abord des autres bateaux, puis effectuer un tour comprenant un virage de bord et un empannage, ou, abandonner si l'incident a occasionné un dommage ou une blessure.
 (4) Si la pénalité n'est pas effectuée, le bateau sera disqualifié (DSQ).

15. TEMPS CIBLE ET TEMPS LIMITES

15.1 Pour les parcours construits : le temps limite pour finir est fixé à 45 minutes après l'arrivée du 5e bateau de son groupe.
 Pour les parcours construits : le temps limite est fixé à 10 minutes par mille du parcours après l'arrivée du 5e bateau de son groupe.
 Pour classer les bateaux ne pouvant terminer dans ce temps limite le comité de Course pourra utiliser les temps intermédiaires pour reclasser le bateau.
 15.2 Les bateaux ne finissant pas dans le délai calculé suivant 15.1(b) seront classés DNF (ceci modifie les RCV 35, A4 et A5).

16. RECLAMATIONS ET DEMANDES DE REPARATION

16.1 Les formulaires de réclamation sont disponibles et se remplissent en ligne : www.yccr.fr. Les réclamations, les demandes de réparation ou de réouverture doivent y être déposées dans le temps limite.
 16.2 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le comité de course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard.
 16.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu en vidéo conférence par WhatsApp. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel virtuel.
 16.4 Les avis de réclamations du comité de course, du comité technique ou du jury seront affichés pour informer les bateaux selon la RCV 61.1(b).
 16.5 Les infractions aux instructions suivantes ne pourront faire l'objet d'une réclamation par un bateau (ceci modifie la RCV 60.1(a)) :

- Départ : Bateaux en attente,
- Règles de sécurité (sauf la règle d'utilisation du bout dehors)
- Publicité
- Limitation de sorties de l'eau
- Équipement de plongée et housses sous-marine de protection
- Communication radio

 16.6 Le dernier jour de course programmé, une demande de réparation doit être déposée :

- a. dans le temps limite de réclamation si la partie demandant la réparation a été informée de la décision la veille,
- b. pas plus de 30 minutes après que la décision a été affichée.

 Ceci modifie la RCV 62.2.

17. CLASSEMENT

- 17.1 Le nombre de courses devant être validées pour valider la compétition est de 1 course.
- 17.2 Courses retirées
- (a) Quand moins de 6 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.
- (b) Quand 7 à 11 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.
- (c) Quand 12 à 17 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses deux plus mauvaises courses.
- (d) Quand 18 courses ou plus ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses trois plus mauvaises courses
- 17.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur distance.
- 17.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, et au plus tard une heure avant l'heure prévue pour le départ de la première course. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation du premier jour.

18. REGLES DE SECURITE

- 18.1 Aucun émargement (départ et retour) ne sera mise en place. Mais un bateau qui ne prend pas le départ d'une/des course(s) du jour ou qui abandonne une course et rentre à terre doit le signaler au comité de course ou à l'organisateur aussitôt que possible. Ce signalement peut être un appel ou par WhatsApp [DP].
- 18.4 Utilisation du Bout dehors :

Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

19. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'EQUIPEMENT [DP]

- 19.1 Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du comité de course ou du jury.
- 19.2 Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du comité technique ou du comité de course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

20. CONTROLES DE JAUGE ET D'EQUIPEMENT

- 20.1 Un bateau ou son équipement peuvent être contrôlés à tout moment pour vérifier la conformité aux règles de classe et aux instructions de course. Sur l'eau, un membre du comité technique peut demander à un bateau de rejoindre immédiatement une zone donnée pour y être contrôlé.
- 20.2 Un bateau doit être conforme aux règles 75 minutes avant son signal d'avertissement. [DP]

21. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Port du pavillon du Parc Marin obligatoire

22. BATEAUX OFFICIELS

Sans Objet

24. LIMITATIONS DE SORTIE DE L'EAU [DP]

Les bateaux ne doivent pas être sortis de l'eau pendant la régate sauf sous réserve et selon les termes d'une autorisation écrite préalable du comité de course.

25. EQUIPEMENTS DE PLONGEE ET HOUSSES SOUS MARINE DE PROTECTION [DP]

Leur utilisation sera liée à la réglementation locale (zone portuaire, etc.).

26. COMMUNICATION RADIO [DP]

Sauf en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir d'appels vocaux ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

27. PRIX

Des prix seront distribués comme suit : les 3 premiers des groupes HN1, HN2, HN3 et DUO

28. DECISION DE COURIR

Rappel de l'Article de l'Avis de Course : Prise en compte du Risque Covid19

En s'inscrivant aux régates de l'YCCR tout équipier a connaissance et prend en compte le risque COVID19.

Chaque équipier est parfaitement conscient :

- des mesures d'hygiène et de distanciation physique, dits « gestes barrières » à observer en tout lieu et à tout moment, ainsi que des dispositions complémentaires édictées par le Ministère des sports,
- du risque de contamination accentué par la proximité d'une autre personne, notamment en navigation sur voilier en équipage ou double, ou toute autre situation de proximité de moins d'un mètre, sans les protections renforcées adéquates,
- que malgré la mise en œuvre de moyens de protection renforcés, la pratique peut exposer à un risque sanitaire, notamment de contamination par le Covid-19,
- que malgré les dispositions prises et les moyens engagés, l'établissement d'accueil, la structure/le club, ne peut garantir une protection totale contre une exposition et une contamination au Covid-19
- que toutes ces mesures visent à préserver la santé et les capacités physiques de l'ensemble des pratiquants.

ARBITRES DESIGNES

Président du comité de course : Nicolas COMPTA / Eric DESCRAUD

Jeune Arbitre : Camille DESCRAUD

Président du jury : Nicolas COMPTA